



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mardi 4 octobre 2016

VASTE OPÉRATION DE RACKET EN SEGPA

*au lendemain de la « clôture » des débats du groupe de travail sur les ORS et indemnités dans l'enseignement adapté et spécialisé (SEGPA, EREA, ULIS et ESMS), pour le **SNETAA-FO**, le débat est loin d'être clos !*

Ce groupe de travail (GT5) qui dure depuis la rentrée 2014, était initialement affiché comme étant du « premier degré ». Il abordait les ORS (Obligations Règlementaires de Services) des personnels du premier degré, mais traitait également le régime indemnitaire des personnels intervenant dans les différentes structures de l'ASH. Il faisait donc aussi état des indemnités des personnels du second degré PLP et PLC enseignant dans les structures de l'ASH dans le second degré notamment et en Segpa en particulier.

Ce groupe de travail a commencé à étudier plus en détail le chapitre des indemnités à la rentrée 2015. Le **SNETAA-FO** y a alors pris sa place en découvrant un projet initial qui prévoyait une baisse de rémunération, pour les collègues PLP qui y exercent, de 1600 € sur l'année, rien que ça ! Cette baisse concernait aussi les nombreux contractuels, chargés de pallier la pénurie de professeurs titulaires dans ces structures qui accueillent des élèves à besoin éducatif particulier. Or ces élèves fragiles méritent la plus grande attention du système éducatif.

Le **SNETAA-FO** avait alors interrogé les services de la DGRH en demandant si le ministère était au courant de ces propositions et s'il y avait une quelconque volonté ministérielle de vider ces structures des Professeurs de Lycées Professionnels qui y enseignent... Bien au contraire nous avait-il été alors répondu : « *l'objectif est de renforcer l'attractivité d'exercer dans ces structures, en Segpa notamment, où l'on manque de personnels titulaires volontaires et formés. Il y a une volonté de renforcer et de stabiliser les équipes tout en instaurant un régime indemnitaire plus lisible, plus simple et plus équitable* ».

Le **SNETAA-FO** avait rappelé, d'une part, qu'aucune baisse de rémunération pour les personnels ne pouvait être acceptée, d'autre part que la reconnaissance de la certification du 2CA-SH devait être

enfin actée et que cela passait entre autres par une reconnaissance financière. S'il a bien été entendu sur ce dernier point, le **SNETAA-FO** n'accepte pas que la clôture de ce groupe de travail aboutisse à une perte de rémunération pour une catégorie de personnels, en particulier, ceux qui exercent en 4^{ème} et en 3^{ème} Segpa. Ces collègues perdent les deux heures de coordination et de synthèse hebdomadaire, clef de voûte d'un travail de suivi de ces élèves qui requièrent un accompagnement spécifique et important.

*Pour le **SNETAA-FO**, il ne peut y avoir d'avancée qui mène
à une perte de rémunération pour les personnels !
50 € de rémunération en moins par mois, pour commencer, c'est inacceptable !*

Il y a pourtant une organisation qui a « *salué de vraies avancées, un dispositif aujourd'hui clair, lisible et cohérent, un accès à la formation pour les contractuels en CDI, nombreux dans ces structures (sic)* » et qui était pressée de clore ce sujet, validant des deux mains la proposition du ministère. Nul doute que les membres de cette organisation, qui s'auto-proclament « nouveaux pédagogues » sauront expliquer aux PLP en quoi une perte de 50 € par mois, voire davantage s'ils n'obtiennent pas la certification dans une période transitoire de deux ans (-130 €), peut constituer une avancée, une quelconque revalorisation de la fonction...

Durant tous ces débats, les services ont annoncé que les rémunérations actuelles étaient régies par des circulaires et que, de ce fait, elles n'étaient pas identiques en tous points du territoire et que même revues à la baisse, leurs inscriptions dans un décret assureraient l'homogénéité de leur versement (sic).

Des tableaux représentant les moyennes des indemnités réellement versées ont étayé les débats, pour les titulaires seulement, les services nous assurant que pour les contractuels les moyennes étaient encore plus basses (sic). Nous avons demandé, en juin dernier, de disposer de ces moyennes mais nous n'avons encore rien reçu en ce début d'année.

Nous avons également demandé à ce que nous soient communiqués les chiffres des perdants dans cette projection ; selon le ministère, les services nous ont assurés qu'ils y travaillaient.

**Le SNETAA-FO demande dans les plus brefs délais une audience au Ministère.
Les conditions pour renforcer l'attractivité de l'exercice dans ces structures
ne sont pas réunies pour les PLP !**

Le SNETAA-FO n'acceptera aucune diminution de salaire et de perte de pouvoir d'achat !